



Signata

Annales des sémiotiques / Annals of Semiotics

13 | 2022

Modes, modalités et modalisations

Modalités et états mentaux

Sémir Badir



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/signata/3443>

ISSN : 2565-7097

Éditeur

Presses universitaires de Liège (PULg)

Ce document vous est offert par Université de Liège



Référence électronique

Sémir Badir, « Modalités et états mentaux », *Signata* [En ligne], 13 | 2022, mis en ligne le 01 juin 2022, consulté le 04 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/signata/3443>

Ce document a été généré automatiquement le 3 juin 2022.



Les contenus de la revue *Signata* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Modalités et états mentaux

Sémir Badir

1. Considérations préliminaires

- ¹ J'avais émis, au départ de l'investigation que recueille le présent article, une hypothèse qui paraissait tomber sous le sens : entre les modalités (comme elles s'expriment par les verbes *croire*, *imaginer*, *vouloir*, parmi bien d'autres façons) et les états mentaux (notamment les croyances, l'imagination, la volonté), il doit y avoir un lien très fort qui ne demanderait qu'à être sollicité pour leurs études respectives.
- ² Il faut reconnaître toutefois que mes recherches en ces matières me laissent dans une certaine perplexité. Ce lien n'est pas absent, sans doute, mais il reste vague, échevelé et peu exploité. Les nombreux ouvrages qui, au cours du xx^e siècle, ont pris pour titre « La pensée et la langue », ou quelque autre ressemblant, et dans lesquels des linguistes (Damourette & Pichon 1911-1927 ; Brunot 1922 ; Chomsky 1968), des psychologues (Delacroix 1924 ; Vygotski [1934] 1997 ; Piaget 1948) et des philosophes (Maldiney 1975 ; Recanati 2020) ont cherché à rendre compte du lien entre ces deux grandes aires privilégiées de la connaissance, ne l'ont pas développé sous la forme de correspondances fonctionnelles ou componentielles mais plutôt comme le rapport de deux facultés générales. Ce serait pourtant un angle d'approche pratique qui n'obligerait pas à aborder, du moins pas de manière frontale, des questions qui fâchent : quelle est la nature du langage, quelle est la réalité de la pensée et quelle ascendance l'une exerce sur l'autre (et *vice versa*) ?
- ³ Une difficulté initiale réside dans la possibilité d'identifier seulement les textes primaires et études secondaires se rapportant à l'un ou l'autre de ces objets : les modalités et les états mentaux. Car les modalités ne sont pas toujours connues, parmi les sciences du langage, sous ce terme (mais sous ceux, par exemple, de *verbes auxiliaires*, de *modes* ou de *forces illocutoires*) et, par ailleurs, elles recouvrent des phénomènes linguistiques éminemment variables, sans même qu'un échantillon de cas ou de thèmes émerge nécessairement de manière consensuelle. Du côté des états mentaux, la situation paraît plus problématique encore ; non seulement parce que les

vocables ont varié durant la longue histoire de la philosophie (*facultés de l'âme ou de l'esprit, aptitudes ou attitudes*) mais aussi parce que le désir de stabilité terminologique y est moins requis qu'en linguistique, chaque terme nouveau reconfigurant l'approche conceptuelle de cette notion ; par exemple, *états intentionnels* est un compétiteur non seulement pour la désignation des états mentaux, mais aussi pour leur conception dans un cadre théorique propre, en rassemblant autour de cette locution des questions spécifiques et d'autres exemples que ceux qui sont allégués en tant qu'états mentaux.

- 4 Pour des raisons pratiques, je ne séparerai pas les travaux des psychologues de ceux des philosophes, en admettant que, parmi les uns comme parmi les autres, on trouve des contributions à la conception scientifique d'une théorie de l'esprit selon laquelle l'esprit est situé sur une autre strate d'analyse et de représentation que le cerveau¹. En bref, l'esprit est capable d'introspection (d'observation de soi), alors qu'un cerveau humain ne peut rien connaître de son propre fonctionnement, sinon indirectement, par les moyens de la science. À l'inverse, mais pour de semblables raisons pratiques d'argumentation, je distinguerai, en sciences du langage, l'approche linguistique et l'approche sémiotique. Les deux concourent assurément à une sémantique des modalités ; mais les différences qui demeurent entre elles pourront être profitables à cette étude. Je partirai en effet du postulat que l'approche sémiotique des modalités ne se laisse pas recouvrir par celles des linguistes mais qu'elle peut aider à faire le lien avec les états mentaux.
- 5 Des problèmes récurrents surgissent ensuite à la lecture des textes. Le but poursuivi est bien de rapprocher deux objets hautement élaborés appartenant à des traditions de pensée qui, sans être tout à fait étrangères l'une à l'autre, n'en retiennent pas moins des moyens conceptuels spécifiques et dessinent des horizons d'attente distincts. Or, d'une part, les modalités sont peu instruites par le mot qui les désigne (les termes *mode* et *modalité* sont en droit applicables à n'importe quel ensemble d'objets et dans n'importe quel contexte comme des catégorisations épistémiques ou perceptives), de sorte que seule la convention disciplinaire, avec tout ce qu'elle recouvre de compréhension tacite, les assigne à rendre compte d'un certain type de phénomènes. D'autre part, comme les états mentaux ne sont pas caractérisables par des comportements neuronaux objectivables, ou du moins comme ils n'y trouvent pas un moyen de caractérisation suffisant à les distinguer entre eux, les manifestations par lesquelles les philosophes et psychologues entendent les saisir dépendent autant, sinon davantage, des moyens de raisonnement inhérents à leurs pratiques de savoir que d'une relation spécifique entre les états mentaux et leurs manifestations. L'objectivité des modalités et des états mentaux ne paraît pas, par conséquent, séparable des moyens mis en œuvre pour leur étude. Ce problème explique évidemment la difficulté première : les textes se rapportant aux objets visés pour cette étude sont difficiles à identifier parce que l'objectivité même de ces objets dépend d'une procédure complexe.
- 6 Les liens posés entre modalités linguistiques et états mentaux sont en outre, disons-nous, assez lâches. Du côté des linguistes, l'évocation d'états mentaux relève la plupart du temps de la psychologie spontanée du savant, ou *folk psychology*, comme la désigne Daniel Dennett (1987). Avec ou sans renvoi explicite, il n'empêche qu'on peut estimer que l'analyse linguistique des modalités engage des questions philosophiques ou psychologiques. Ainsi, par exemple, lorsque Charles Bally considère que les verbes suivis d'infinitif « s'échangent avec des verbes modaux employés au passif » (Bally 1942, p. 9), de sorte que *Je dois partir* soit paraphrasable en *On veut que je parte*, n'y a-t-il pas là

matière à débat sur le thème philosophique de la responsabilité ? Du côté des philosophes, il arrive bien souvent que le lien entre un état mental et un verbe soit posé d'emblée, en vue d'attester simplement ce dont il est question. Une fois ce lien admis, il n'est pas systématiquement sollicité et, de fait, l'état mental visé peut s'émanciper de l'expression linguistique. Prenons le cas des croyances, dont bien des philosophes admettent la primauté dans tout procès de connaissance. L'exemple employé par John Searle (1983, p. 25) pour leur présentation est le suivant : pour que la croyance de John selon laquelle César a traversé le Rubicon soit satisfaite, il convient que César ait (effectivement) traversé le Rubicon. Mais est-ce à dire que John *croit* seulement que César ait traversé le Rubicon ? N'en est-il pas sûr ? N'est-ce pas quelque chose qu'il *sait* (au risque de se tromper) ? Supposons que l'on admette, toujours en suivant Searle, qu'une croyance certaine équivaut à un savoir. Admettrons-nous, de la même manière, que John *sait* que César a traversé le Rubicon soit paraphrasable en John *croit avec certitude que César a traversé le Rubicon* ? Un philosophe trouverait peut-être à mener un point d'argumentation à partir de cet exemple, afin d'introduire de nouvelles distinctions conceptuelles, mais, aux yeux d'un linguiste, la cohérence sémantique et pragmatique de la seconde phrase risque tout simplement d'apparaître très peu vraisemblable, partant inutilisable². Telle est l'impression générale que l'on retire à propos des liens entre modalités et états mentaux : leur plausibilité est admise de sorte qu'ils remplissent une fonction de renvoi (les modalités se référant, d'un point de vue sémantique, aux états mentaux, tout de même que les états mentaux prennent l'expression langagière comme attestation indirecte de leur existence), mais, au-delà de cette fonction référentielle, l'analyse et l'argumentation au sujet des uns et des autres ne reposent guère sur leurs liens présumés.

⁷ Un dernier problème à soulever en vue d'un parallélisme entre modalités et états mentaux concerne le type d'argumentation qui se porte sur ces objets, avec la forme d'organisation qu'il induit. La description raisonnée est le but poursuivi dans la plupart des travaux linguistiques. Les modalités y trouvent des domaines d'usage, avec des critères formels de partage entre elles et des conditions sémantiques d'application qui aboutissent à la constitution d'une typologie. Chez les sémioticiens, comme j'ai tâché de le montrer ailleurs (Badir 2020), la proposition typologique a constitué, avec des règles strictes de structuration, un apport majeur de l'investigation sur les modalités. Mais la question est également vive, et l'argumentation poussée, auprès des linguistes ; Nicole Le Querler (1996), notamment, y a consacré un ouvrage. L'approche philosophique des états mentaux semble provoquée par de tout autres motifs. Les états mentaux y sont d'ailleurs moins souvent l'objet même de la réflexion que le biais par lequel se posent et se résolvent des questions épistémologiques et des problèmes métaphysiques. Une telle perspective est particulièrement mise en évidence dans la philosophie de l'âge classique, de Francis Bacon à Malebranche, en passant par Descartes, Spinoza, Locke ou Leibniz, ainsi qu'on peut en avoir un bon aperçu dans l'ouvrage dirigé par Jaquet et Pavlovits (2006). Quand bien même, par exemple, dans la deuxième des *Méditations métaphysiques*, Descartes énumère une série de manières de cogiter³, la réflexion est accaparée par une visée normative, avec l'exposition de règles que l'esprit se doit de suivre en toute occasion⁴, de sorte que les diverses manières de cogiter ne sont pas considérées pour elles-mêmes mais seulement évoquées dans le but de montrer en quoi elles font obstacle à la connaissance rationnelle du monde.

⁸ Devant ces difficultés, le livre d'un philosophe américain entend, il est vrai, apporter remède : *Intentionality* (1983), de John Searle. Dans ce livre, Searle établit et argumente

avec précision un lien entre des objets de pensée et des objets de langage, respectivement : les états mentaux et les actes de langage (*speech acts*)⁵. Bien que les actes de langage ne semblent pas pouvoir être assimilés à des modalités, ils comportent un élément (*i.e.* la « force illocutoire ») qui leur est apparenté et offrent ainsi une approche du parallélisme visé par la présente étude. On remarque toutefois que la taxinomie des actes de langage (pas même mentionnée dans *Intentionality*⁶) et la typologie proposée des états mentaux ne coïncident guère. En outre, la classification des états mentaux est pauvre (volontairement pauvre), puisqu'elle se borne à un seul critère distinctif, la « direction d'ajustement » (*direction of fit*), répartissant ces états mentaux en deux grandes catégories dont les croyances et les désirs sont les prototypes, tout en gardant la possibilité de concevoir des états mentaux « neutres » à l'égard de ce critère. Par conséquent, le lien posé ne conduit pas au parallélisme souhaité. Bien sûr, il est possible d'objecter que l'expectative d'un parallélisme typologique entre modalités et états mentaux est non fondée. Je tâcherai, dans la discussion (section 5), de montrer qu'elle n'est pas entièrement vaine. Quoi qu'il en soit, pour revenir à Searle, son argumentation est conduite par une visée normative qui se prête mal, me semble-t-il, à une discussion générale. Les critères qui décident des distinctions entre états mentaux sont liés à une logique vériconditionnelle (ou assimilable à une telle logique, telle la logique *satisfactory-conditional*), provoquant une incompatibilité de principe avec l'approche sémantique différentielle sur laquelle s'accordent la plupart des linguistes et sémioticiens.

⁹ Je me propose dès lors d'organiser trois rencontres avec des informateurs susceptibles de nous aider à concevoir le lien entre la classification des modalités et celle des états mentaux. Je les appelle « informateurs » parce que les ouvrages dont ils sont les auteurs présentent, en dépit de leur originalité, des synthèses argumentées, bien faites pour éclairer même un novice en ces matières. Le premier d'entre eux est un linguiste, Laurent Gosselin, qui a entrepris une enquête de longue haleine sur les modalités. L'ouvrage qui en recueille les résultats, *Les modalités en français* (2010), s'ouvre par un état de la question où le lien avec les états mentaux est explicitement abordé, constituant ainsi un précédent très précieux. Notre deuxième informateur sera un philosophe, Uriah Kriegel, qui a consacré un livre à la description de différents états de conscience (*The Varieties of Consciousness*, 2015) avec, une fois n'est pas coutume, une ambition typologique prononcée⁷. La troisième personne dont on voudrait interroger le travail est un sémioticien, Jacques Fontanille, pour la notable contribution qu'il a apportée à la conception et à l'étude des modalités en sémiotique. La présentation de ces trois synthèses permettra, dans un second temps, de dégager des motifs communs d'intérêt, apportant un éclairage latéral sur chacune de ces entreprises, en particulier dans leurs essais de construction typologique, et sur certains des problèmes théoriques auxquels elles sont confrontées.

2. Les modalités selon Laurent Gosselin

¹⁰ Les difficultés qu'on vient de signaler trouvent un certain écho dans la présentation que fait Gosselin des différentes perspectives théoriques selon lesquelles les modalités méritent d'être considérées, en l'obligeant d'emblée à supposer des conceptions « étroites » et « larges » (les guillemets sont de Gosselin).

- ¹¹ L'aristotélisme montre assez bien la complexité de la question. D'une part, Aristote, dans *De l'interprétation*, ne retient que des modalités dites « aléthiques » (nécessaire, possible, contingent, impossible), lesquelles concernent la pensée rationnelle (et le discours scientifique), mais, d'autre part, dans la *Rhétorique* il répartit le discours oratoire en trois genres sur la base de critères concernant l'usage (l'utile pour le genre délibératif, le juste pour le judiciaire, l'éloge pour l'épidictique) que ses commentateurs tiendront également pour modaux. Ainsi, Maïmonide : « Parfois, le prédicat est accompagné de quelques termes indiquant la modalité de la liaison du prédicat au sujet ; tels que : possible, impossible, probable, nécessairement, forcé, nécessaire, blâmable, agréable, convenable, il faut, etc. » (cité dans Gosselin 2010, p. 29). De ce fait, l'appariement des « modalités » du discours oratoire avec les modalités aléthiques rend inextricable le lien entre pensée et discours dans la tradition aristotélicienne.
- ¹² Gosselin s'applique, lui, à les désintribuer afin de dégager, entre l'étude des formes linguistiques et celle des états psychologiques, une place pour une sémantique linguistique des modalités, prévoyant entre les modalités et les états mentaux des cas de non-correspondance. Pour le linguiste, certaines modalités restent « sans analogue au plan psychologique (comme l'obligation / interdiction d'ordre institutionnel) » (Gosselin 2010, p. 32), tandis que certains états intentionnels, telle la colère, n'ont pas de correspondant modal direct. Sa position théorique se démarque ainsi d'autres linguistes, enclins à calquer la classification des modes verbaux (indicatif, subjonctif, impératif, etc.) sur celles des états mentaux, alors que d'autres reportent l'analyse des modalités sur leurs effets pragmatiques (des « forces illocutoires ») dégagés de toute particularité propre à une langue donnée.
- ¹³ Naturellement, une fois soigneusement distingués, les états mentaux et les modalités restent à relier. Gosselin adopte ici une hypothèse générale qui, à première vue, est déjà proposée par Charles Bally : les modalités portent, en guise de jugements, sentiments ou volontés (*modus*), sur un « contenu représenté » (*dictum*). Le lien à faire avec les états mentaux passe par l'assimilation de ceux-ci à des états *intentionnels*, en ce sens que de tels états visent un objet, ou sont relatifs à un objet, qui leur tient lieu de représentation. Un parallélisme fonctionnaliste est alors posé entre les modalités et les états mentaux intentionnels : les modalités opèrent, sur le plan cognitif, des « validations de représentations », de manière analogue au fait que les états mentaux sont des jugements (au sens large) d'objets ou portant sur des objets. Partant, l'étude des modalités se consacre (en suivant ici un argument avancé par Robert Martin) au comportement linguistique d'un « universel linguistico-cognitif, d'[une] composante fondamentale de l'énoncé susceptible de réalisations morphosyntaxiques diverses » (Gosselin 2010, p. 50).
- ¹⁴ Une différence subsiste, cependant, qui oblige à voir que le lien entre modalités et états mentaux n'est pas symétrique. Gosselin prend soin en effet de distinguer la validité (qui est un jugement) de la validation, laquelle « présente, dans l'énoncé, une représentation comme valide » (Gosselin 2010, p. 54). On voit combien il est essentiel de distinguer l'approche sémantique de l'approche pragmatique : alors que l'approche pragmatique assimile la modalité à ses effets extralinguistiques (le jugement qu'elle produit), l'approche sémantique des modalités se borne à considérer la présentation discursive des jugements, tout en notant la variété, à la fois formelle et sémantique, de cette présentation, puisqu'un impératif par exemple peut valoir pour ordre, conseil, souhait, défi, parmi bien d'autres types de jugements.

¹⁵ Quant à la typologie des modalités proposée par Gosselin, elle résulte du croisement de deux critères (parmi neuf appelés à rendre compte de toute la variété modale des énoncés) : l'instance de validation et la direction d'ajustement. Le premier de ces critères permet d'envisager différentes instances en charge de la modalité : la réalité objective, la subjectivité et l'institution (ou la convention). Surtout, il oblige à dissocier le locuteur du « sujet modal » (Gosselin 2010, p. 61). Par exemple, dans « Il pleut », le locuteur est bien distinct de l'instance de validation de la représentation ; l'instance de validation est ici la réalité, puisque c'est en fonction de la réalité que l'énoncé est tenu pour vrai ; en retour, la valeur modale de l'énoncé est précisément le vrai (modalité dite « aléthique »). Le second critère (la direction d'ajustement) est repris à Searle, lequel l'a appliqué à la fois aux actes illocutoires (1979) et aux états mentaux intentionnels (1983). Ledit « ajustement » est supposé se faire entre l'énoncé et le monde ; la modalité indique lequel, de l'énoncé ou du monde, est ajustable. Dans les assertions, l'énoncé doit s'ajuster au monde ; dans les injonctions et les promesses, en revanche, le monde est appelé à s'ajuster à l'énoncé. Refusant toutefois le représentationalisme massivement adopté en philosophie de l'esprit (voir Dewalque & Gauvry 2017), Gosselin remarque que les deux critères sont forcément liés : « l'instance de validation pose un monde avec lequel l'énoncé entretient un certain type de relation d'ajustement » (Gosselin 2010, p. 75). Un tableau résume la répartition de six modalités dans huit catégories, deux de ces modalités pouvant être dédoublées selon une analyse théorique relative au critère d'ajustement (pour lequel quatre directions sont envisagées : deux strictement polarisées et deux tendanciellement polarisées).

Figure1

		D			
		↓	↓(↑)	↑(↓)	↑
I	réalité	m. <i>aléthiques</i> ex. « C'est un livre marron »			
	subjectivité	m. <i>épistémiques</i> ex. « C'est un gros livre »	m. <i>appréciatives</i> ex. « C'est un beau livre »	m. <i>bouliques</i> (attitudes propositionnelles) ex. « Je veux lire ce livre »	m. <i>bouliques</i> (impératifs) ex. « Prête-moi ton livre ! »
	institution		m. <i>axiologiques</i> ex. « C'est un livre infâme »	m. <i>déontiques</i> (normes) ex. « Vous devez lire ce livre »	m. <i>déontiques</i> (impératifs) ex. « Ouvrez votre livre ! »

Tableau des catégories modales

Gosselin 2010, p. 80

3. Les états mentaux selon Uriah Kriegel

¹⁶ En dépit des références faites aux ouvrages de Sartre, Merleau-Ponty ou Ricœur, l'approche réflexive à propos des variétés de conscience adoptée par Uriah Kriegel est enracinée dans la réception américaine de la phénoménologie et utilise les modes d'argumentation habituels à la philosophie analytique. Les hypothèses émises quant à différents états mentaux relèvent d'abord de l'introspection du philosophe mais doivent pouvoir ensuite s'étayer sur des arguments formulés à la manière de propositions logiquement valides. Dès lors que ces propositions font montre de

modalisations verbales, les modalités linguistiques, quoique tout à fait absentes de la réflexion, pourraient trouver à s'y appliquer. En effet, les états mentaux sont allégués, dans l'argumentation propositionnelle, par les constructions typiques « verbe de modalisation + que [that] + proposition subordonnée » ou « verbe de modalisation + gérondif ». Les choix des verbes de modalisation sont parfois discutés. Par exemple, pour les états dits « conatifs », la littérature fonctionnaliste privilégierait le désir, tandis que, pour sa part, « I [Kriegel] argue that the mental episode of *deciding and then trying to* ϕ is the fundamental form of conative phenomenology » (Kriegel 2015, p. 34). Néanmoins la validité de l'argumentation ne s'éprouve pas réellement selon les formes d'acceptabilité linguistique. Par exemple, l'argumentation menée autour d'un contraste construit entre *to perceive an object* et *to imagine an object* (Kriegel, *ibid.*, p. 185) néglige l'observation, valable tant en anglais qu'en français, suivant laquelle une assertion composée de « *to imagine* + syntagme nominal » est peu plausible sans subordonnée déterminatrice, alors que l'assertion composée de « *to perceive* + syntagme nominal », quoique réservée à des catégories particulières d'objets, l'est davantage⁸. Les verbes ont ainsi tendance à recevoir un emploi métalinguistique qui vaut dans et par les tournures formelles choisies pour l'argumentation, fortement simplificatrices et pas toujours recevables au regard des usages langagiers ordinaires.

- ¹⁷ Une phénoménologie des variétés de la conscience entend considérer des types phénoménaux de second niveau (*second-layer types*) dont l'articulation avec les phénomènes neurologiques, à un premier niveau de phénoménalité mentale, n'est pas justifiée mais seulement présupposée. La discussion menée dans l'ouvrage concerne principalement le caractère « élémentaire » (*second-layer phenomenal primitives*), c'est-à-dire non réductible, des types considérés. Passant en revue différents types d'états mentaux reconnus en philosophie de l'esprit, Kriegel confirme le caractère élémentaire des états cognitifs et des états conatifs, mais rejette les états émotionnels et les états moraux, considérant ceux-ci comme des composés dérivés d'états élémentaires. Il ajoute en outre, à ce même rang premier, les états dits d'« *entertaining* » (au sens de « considérer, envisager, concevoir »). Comme chez Searle et comme dans la typologie de Gosselin, le critère mis en œuvre par Kriegel pour établir la distinction entre ces trois types élémentaires est la direction d'ajustement. Les états épistémiques ajustent la conscience au monde ; les états conatifs, à l'inverse, dirigent le monde vers la conscience (en décidant quelque chose à propos de ce monde puis en s'efforçant de parvenir à cette chose) ; tandis que les états d'*entertaining* suspendent toute direction d'ajustement en manifestant seulement la possibilité même d'un lien entre monde et conscience.
- ¹⁸ Trois phénoménologies élémentaires font ainsi l'objet d'un développement argumenté dans *The Varieties of Consciousness*, mais deux autres phénoménologies du même rang ont été admises d'emblée, sans autre forme de procès. Kriegel dirige en effet son attention sur les formes « non sensorielles » (bien que phénoménales, c'est-à-dire introspectives) de la conscience (*forms of nonsensory [phenomenal] consciousness*) ou, plus simplement dit, sur la « phénoménologie non sensorielle » (*nonsensory phenomenology*), tout en entérinant le statut, au même rang élémentaire, de deux formes sensorielles de la conscience : les états perceptifs et les états dits « algédoniques » (typiquement, le plaisir et la douleur). Or, d'une part, la proposition typologique avancée dans les conclusions de cet ouvrage montre que les formes sensorielles de la conscience se distinguent entre elles selon le même critère qui a servi à la distinction des formes non

sensorielles, à savoir la direction d'ajustement. Pour faire simple : les états perceptifs s'ajustent au monde, tandis que le monde s'ajuste aux états algédoniques. D'autre part, le parallélisme entre les deux séries, sensorielle et non sensorielle, incite à faire l'hypothèse d'une troisième forme élémentaire de phénoménologie sensorielle. Cette forme, selon Kriegel, est l'imagination. Semblablement à la phénoménologie de l'*entertaining*, cette dernière suspendrait toute direction entre le monde et l'esprit mais se présente comme le lien susceptible d'être posé entre eux, préalablement à toute imposition d'une direction.

- ¹⁹ La typologie complète des variétés phénoménologiques de la conscience est synthétisée dans le tableau suivant⁹ :

Figure 2

	$W \rightarrow M$ DoF	$M \rightarrow W$ DoF	Null DoF
Sensory	Perceptual ph.	Algedonic ph.	Imaginative ph.
Nonsensory	Cognitive ph.	Conative ph.	Entertaining ph.

Les six *primitives* phénoménales de second niveau

Kriegel 2015, p. 196

4. Les modalités selon Jacques Fontanille

- ²⁰ Les modalités ont suscité beaucoup d'intérêt dans la tradition française de la sémiotique. Dans l'article qu'il leur a consacré, Greimas (1976) en développe une conception fonctionnelle ajustée au cadre de la sémiotique narrative. Il y propose, notamment, une traduction sémiotique des modes aléthiques issus de la tradition aristotélicienne. À la suite de Greimas, des sémioticiens (principalement Zilberberg 1981 ; Coquet 1984 ; Brandt 1992) ont généralisé les procédures analytiques que permet la prise en compte des modalités, au point qu'une « méthode modale » (comme la nomment Fontanille & Zilberberg 1998, p. 170) ait pu chercher à concurrencer la méthode générative de la sémiotique.
- ²¹ Dans *Sémiotique du discours* ([1999] 2003), un ouvrage à caractère didactique plusieurs fois réédité, Jacques Fontanille dresse une synthèse relative à la conception sémiotique des modalités. Cette synthèse aboutit à une proposition typologique, déjà présente (avec quelques modifications qu'on aura l'occasion de signaler), dans *Tension et signification* (1998), ouvrage de recherche co-écrit avec Claude Zilberberg. L'effort de synthèse est doublement contraint : d'une part, celle-ci tente de rendre compte des transformations que le concept de modalité a subies en sémiotique en raison des différentes applications auxquelles il a servi ; d'autre part, elle trace une cohérence dans le parcours conceptuel. C'est cette visée de cohérence que recueille la proposition typologique.
- ²² Trois conceptions de la modalité ont tour à tour prévalu dans les travaux sémiotiques. La première semble directement inspirée de l'approche linguistique, mais elle est déjà élargie à des applications non envisagées par les linguistes ; par exemple dans *Il apprend à danser*, le procès de la danse est modalisé par *apprendre*. En effet, selon l'approche sémiotique des récits, les procès ne sont pas nécessairement le fait de sujets pensants mais ils relèvent de toute espèce d'*actants*, y compris des actants aussi abstraits que

l'« actant de contrôle » (Fontanille [1999] 2003, p. 173) susceptible d'être représenté, dans l'exemple donné, par la modalité « apprendre à ». La seconde conception se penche sur la nature sémantique de l'action modale, celle qu'exerce l'actant de contrôle. On pourrait dire qu'elle répond à la question suivante : qu'est-ce qui est présupposé pour un procès donné dans un discours afin que celui-ci soit tenu pour intelligible (c'est-à-dire pour vraisemblable, ou du moins cohérent au sein d'un cours d'action général) ? La réponse en serait : toute action modale. En particulier, en ce qui concerne les procès qui dépendent de personnages animés (de « sujets », au sens philosophique du terme), les actions modales présupposées relèvent du savoir (une aptitude à agir), de la volonté (à la fois libre arbitre et motion intime) mais aussi du « devoir » (ce qu'on pourrait appeler, avec Bourdieu, l'« habitus » : les normes incorporées). Cette seconde conception fait appel à des états mentaux (la croyance, la volonté, la morale du sujet), tout en dotant les actions modales d'une fonction propre : ni logique, ni phénoménologique (ou psychologique), mais narrative et, plus largement, discursive. Enfin, la troisième acception se donne comme une justification de ce que la modalité est bien une sorte d'action (discursive). Autrement dit, ce n'est pas seulement en vertu d'un point de vue grammatical (*i.e.* la prise en charge de la modalité par un verbe) que l'on est en droit de parler d'« action modale » : « la modalité change le *mode d'existence* du procès dans le discours, elle en change le degré de présence à l'égard de l'instance de discours » (Fontanille [1999] 2003, p. 176). La question à laquelle répond la modalité dans cette dernière perspective peut se formuler de la manière suivante : à quelle distance l'instance de discours évalue-t-elle le procès considéré ? En partant du principe qu'un énoncé sans action modale est *réalisé*, le prédicat est plus ou moins mis à distance par l'action modale selon trois modes : *actualisé*, *potentialisé* et *virtualisé*.

- 23 La typologie qui est alors proposée cherche à articuler les deux dernières conceptions de la modalité en fournissant à la distribution de ses actions deux critères de classement : un critère évaluant les forces animant le sujet et un critère évaluant la place imposée par l'instance de discours au procès considéré.

Figure 3

	Mode virtualisé	Mode potentialisé	Mode actualisé
	Motivations	Croyances	Aptitudes
<i>Sujet / Objet</i>	VOULOIR	CROIRE	SAVOIR
<i>Sujet / Tiers</i>	DEVOIR	ADHÉRER	POUVOIR

La typologie sémiotique des modalités

Fontanille [1999] 2003, p. 179

- 24 Le critère des forces liant le sujet soit à l'« objet » (ce que, dans les autres traditions évoquées, on appellerait le « contenu » de la représentation) soit à un tiers actant n'est pas sans rappeler le critère de l'instance de validation selon Gosselin, au moins par le distinguo qu'elle provoque dans la catégorie des motivations : le « vouloir » représente ici les modalités bouliques, tandis qu'au « devoir » correspondent les modalités déontiques. Le critère des places (plus ou moins distanciées) semble capable quant à lui d'établir les différences assignées, dans les deux autres traditions, à la direction d'ajustement. Je signale simplement ces correspondances afin de rattacher chacun des critères sémiotiques à une fonction typologique déjà rencontrée, en attendant de les soumettre, dans la prochaine section, à un examen plus approfondi.

5. Discussion

²⁵ Dans l'idéal (celui que je me représentais lorsque j'ai entrepris cette étude), la comparaison des typologies aurait pu entraîner, moyennant quelques conciliations, leur validation réciproque : les objets de ces typologies étant manifestement en étroit rapport, les constructions typologiques confirmeraient mutuellement leur bien-fondé. Cet idéal s'est éloigné au fur et à mesure que mes recherches ont progressé. Mais une confrontation radicale n'est pas non plus envisageable : malgré le lien étroit qu'on reconnaît entre certaines de leurs manifestations, il paraît clair désormais que les modalités et les états mentaux sont des objets indépendants l'un de l'autre ; il est donc justifié, en fin de compte, que leurs typologies présentent des aspects distincts. La comparaison ne peut viser, pour ainsi dire, qu'une sorte d'intérressement : que fait mon voisin typologue qui soit susceptible de profiter à ma propre typologie ? Certaines traces d'influence ont déjà été repérées dans les présentations qui ont été faites, notamment en ce qui concerne le critère de direction d'ajustement. Je voudrais à présent dégager deux motifs communs d'intérêt moins directement rassembleurs car non thématisés par nos informateurs.

5.1. L'internalisation de la limite

²⁶ Malgré bien des différences de détail, l'apparentement structurel entre les trois typologies sautent aux yeux : chacune répertorie six types principaux, tout en laissant la typologie ouverte à des sous-types, soit par dissociation (les attitudes propositionnelles et les impératifs propres aux modalités bouliques et déontiques, chez Gosselin), soit par association (les états mentaux non élémentaires, telles les émotions et les doxologies, chez Kriegel ; les concaténations modales chez Fontanille). Ces structures ouvertes ont le caractère d'une *analyse*, c'est-à-dire qu'elles considèrent les types dans une catégorie conceptuelle sans arrêter la division des niveaux. La hiérarchisation de niveaux est explicitement formulée par Kriegel (*second-layer*, puis *lower-layer phenomenal determinable*), déniée par Gosselin (la division entre deux sous-types de modalités bouliques et déontiques est rapportée dans son tableau comme n'importe quelle autre distinction modale), implicite chez Fontanille (les verbes repris comme modalités-types, *vouloir*, *devoir*, *croire*, etc., ont d'abord une valeur métalinguistique et laissent la possibilité de distinguer, au niveau des valeurs linguistiques ou sémiotiques, des sous-types) ; dans tous les cas, elle est impliquée par le travail de structuration inhérent à la forme typologique particulière du tableau, alors qu'une simple liste ouverte, comme s'en étaient contentés jusque-là les philosophes et les linguistes quand ils évoquaient ces objets, ne la présuppose pas.

²⁷ Or une différenciation analytique a ceci de caractéristique qu'elle ne mène pas à une conception définissant nécessairement une limite externe à son objet. Il en est bien ainsi chez Gosselin. Sa définition de la modalité ne permet pas de la situer distinctement parmi les « catégories grammaticales » où elle censée se ranger auprès de la quantification, de la temporalité, « etc. » (Gosselin 2015, p. 2).

²⁸ Chez Kriegel, le problème de la définition des états mentaux se pose, typiquement, lorsqu'il est amené à questionner l'inclusion d'un type d'expériences, à savoir les émotions, dans leur catégorie. À l'instar d'autres philosophes ayant abordé cette

question¹⁰, Kriegel fait de l'intentionnalité la marque de tout état mental¹¹. La question consiste alors à savoir si les émotions sont intentionnelles. Si oui, elles relèvent de la catégorie des états mentaux. Le point de départ retenu pour en débattre est la théorie dite de « James-Lang » qui, à la fin du XIX^e siècle, soutient que les émotions sont des ressentis corporels. Kriegel (2015, p. 133) argumente que le ressenti ne peut être qu'*au sujet du corps*, et non pas ce que le corps manifesterait de lui-même ; une telle perception proprioceptive est intentionnelle dans le sens philosophique ainsi accordé au concept d'intentionnalité : de ce qui est « *au sujet de* », « *dirigé vers* » quelque chose¹². À travers le cas des émotions, on peut entrevoir ce qui peut faire limite aux états mentaux : le corps et ses expériences. L'opposition *corps vs esprit*, quoique généralement larvée, demeure ainsi prégnante dans les débats de la philosophie de l'esprit. Elle l'est d'autant plus qu'elle innerve, chez Kriegel, le distinguo entre les phénomènes mentaux (neurologiques) de premier niveau, non décrits mais pour lesquels on suppose que cette opposition n'est pas fonctionnelle, et les phénomènes mentaux de second niveau.

- 29 Enfin, chez Fontanille les modalités sont susceptibles de spécifier certains énoncés face à des énoncés non modalisés. Cette proposition théorique, cependant, n'a pas reçu dans la théorie sémiotique de caractère définitif. Dans *Tension et signification*, Fontanille et Zilberberg ont émis une autre hypothèse : comme le critère des forces animant le sujet est applicable aux énoncés réalisés, *faire* et *être* peuvent être considérées comme les deux types propres à la modalité de l'*effectuation*. Chaque mode d'existence se trouve alors corrélé à une paire de modalités-types.

Figure 4

	Potentialisé	Virtualisé	Actualisé	Réalisé
Endogène	ASSUMER	VOULOIR	SAVOIR	ETRE
Exogène	ADHERER	DEVOIR	POUVOIR	FAIRE
	(croyances)	(motivations)	(aptitudes)	(effectuations)

Autre typologie sémiotique des modalités

Fontanille et Zilberberg 1998, p. 190

- 30 La contradiction entre les deux options théoriques peut être aisément résorbée : comme la distance permettant de caractériser l'action modale est évaluale sur un axe gradué, il est concevable qu'elle soit réduite à zéro ; la présence pleine de l'énoncé vis-à-vis de l'instance de discours est ainsi prise en charge par l'action modale non moins que ses distances variées. Contrecoup de cet arrangement théorique, la définition sémiotique de la modalité ne connaît non plus de limite externe clairement identifiée.
- 31 Si la limite externe relative à ces objets ne se laisse pas cerner, en revanche leur définition prévoit un définissant qui doit préexister, en une certaine façon, à leur application. Ce définissant n'est pas lui-même modal (du moins pas nécessairement) ni mental, mais représente un « contenu ». Chez Gosselin, le contenu modal se nomme « représentation » et est composé d'un prédicat et d'une ou plusieurs entités ; cette représentation dont la modalité prend en charge la validation renvoie, *in fine*, au monde (Gosselin 2010, p. 468). Chez Kriegel, l'objet intentionnel désigne, le plus souvent, un fait ou un événement, parfois un aspect corporel ou un objet individuel, quoiqu'il arrive également que l'objet intentionnel soit un objet abstrait ou fictif. Searle affirme plus nettement que les états mentaux se rapportent aux « objets et situations

[*states of affairs*] du monde » (1983, p. 1). Fontanille fait porter toute action modale sur un procès, lequel exprime le parcours d'un ou plusieurs actants (Fontanille [1999] 2003, p. 151). On pourrait considérer que la limite a été internalisée dans ces définitions des modalités et états mentaux. Avec pour conséquence que ce qui tombe au-delà de cette limite interne ne peut connaître qu'une existence hypothétique ou métaphysique. Qu'est-ce donc en effet qu'un objet individuel en dehors des états mentaux qui l'appréhende ? Kriegel renvoie les thèses réalistes et nominalistes qui cherchent à répondre à cette question en dehors de l'approche phénoménologique. Pour Gosselin, les modalités sont garantes de l'étoffe discursive des contenus représentés. Hors des modalités, leur existence ne peut être que métalinguistique. Par exemple, l'énoncé *Tu devrais arrêter de fumer* a pour représentation prédiquée « *toi arrêter de fumer* » (Gosselin 2010, p. 55). Semblablement, dans la version étendue de la typologie des modalités de Fontanille et Zilberberg, toute modalité assure au procès un mode d'existence. Que constitue alors un procès privé de son mode d'existence sinon une sorte de script situé à une strate « plus profonde » de l'analyse ?

- ³² Il y a une autre conséquence à cette internalisation. Ce qui aurait pu être défini comme un dehors des modalités et des états mentaux va pouvoir servir de critère de différenciation parmi ces objets. Il me semble qu'on trouve une sorte d'accord de principe entre nos informateurs à ce propos. Pour que Kriegel parvienne à séparer les phénoménologies sensorielles et les phénoménologies non sensorielles, il faut bien qu'il existe *dans le sujet phénoménologique* quelque chose (à savoir la sensorialité) qui admette un dehors par rapport à soi. Même en ne s'obligeant pas à tenir ce dehors pour « réel » ou pour la « réalité » mais en se contentant de le prendre pour un « monde » (en incluant dans le concept de monde le statut « possible » — désiré, imaginé, etc.), chaque état mental va pouvoir entrer dans un rapport particulier avec le monde, précisément celui que cet état nomme : rapport de perception, de croyance, de passion, de visée (décision et effort dirigé), d'imagination ou d'*entertaining*. Kriegel désigne à juste titre trois de ces rapports par une détermination négative : les états mentaux *non sensoriels* sont ceux pour lesquels un tel dehors n'est pas nécessaire. Qu'on songe par exemple aux fictions ou à l'univers mathématique pour lesquels les concepts de vérité ou de bien ont une application non moins que lorsque les croyances et volontés se rapportent au monde réel. Semblablement, chez Gosselin comme chez Fontanille, la théorie modale prévoit une instance validant ou contrôlant l'accès à un dehors face à la subjectivité. Soit l'énoncé *Il est interdit de fumer*. La représentation que valide l'institution, correctement décrite, suppose que soit précisée, non seulement l'action sanctionnée, mais encore les conditions d'application de la règle, en l'occurrence l'interdiction (devoir ne pas) à « *quiconque fumer ici* ». De telles conditions ne sont pas nécessaires pour une interprétation adéquate de l'énoncé *Il ne veut pas fumer*. Ou comparez, pour l'objet de quête que représenterait une armée à défaire, la volonté d'un chevalier ou son devoir : toute l'intrigue de *Don Quichotte* repose sur la nature de l'instance contrôlant l'accès au réel face à la subjectivité du chevalier de la Manche. Dans l'un et l'autre exemple, les modalités se distribuent selon leur comportement sémantique à l'égard d'un éventuel dehors aux coordonnées spatio-temporelles stables.

- ³³ On pourrait résumer le premier motif commun d'intérêt aux typologies de nos trois informateurs par la constatation que le sujet pensant et modalisant n'est pas seul à bord. La coexistence de ce sujet avec une forme de dehors ou d'altérité est ce qui se négocie, de manière diverse, à travers ses états mentaux comme avec les modalités. Kriegel et Fontanille envisagent chacun deux options pour cette coexistence, sans

toutefois qu'elles se recoupent, car le philosophe fonde l'altérité sur le rapport corps-esprit tandis que le sémioticien la cheville à l'incidence d'autrui. Le modèle ternaire de Gosselin semble pouvoir les apparier dans un modèle englobant mais la consistance théorique de ce modèle est peut-être la plus délicate à tenir, comme en témoigne la place hésitante qu'y tient l'intersubjectivité¹³.

Figure 5

(Kriegel)	(Gosselin)	(Fontanille)
<i>sensoriel</i>	<i>réalité</i>	
<i>non sensoriel</i>	<i>subjectivité</i>	<i>sujet – objet</i>
	<i>institution</i>	<i>sujet – tiers</i>

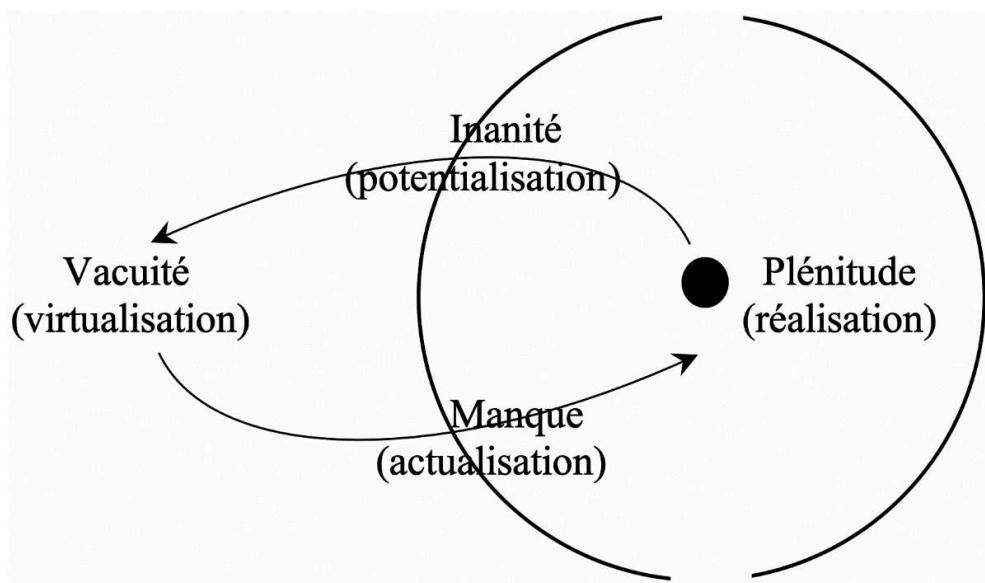
Limites internes au sujet pensant et modalisant

5.2. Le rôle de la notion de présence

³⁴ Un second motif d'intéressement concerne la notion de présence. Elle me paraît jouer un rôle décisif au sein des typologies des trois auteurs considérés, sans que ce rôle soit parfaitement dégagé chez aucun d'eux.

³⁵ La présence est alléguée par Jacques Fontanille, ainsi qu'on l'a vu, comme critère pour la distinction des modes d'existence. Reconnaissions pourtant que les correspondances entre les différents degrés qui sont assignables à cette présence (nulle, faible, forte, intense) et les modes d'existence (respectivement : virtuelle, potentielles, actuelle et réelle) ne sont guère intuitives. Elles ne sont d'ailleurs pas établies explicitement par l'auteur ; je les ai proposées entre parenthèses en les déduisant de l'ordre de présentation des modes d'existence dans le tableau (ici-même Fig. 3). Le caractère hypothétique qui frappe ces correspondances est rendu encore plus sensible par le fait que le tableau des modalités repris dans l'ouvrage de Fontanille et Zilberberg (ici-même Fig. 4) inverse l'ordre de présentation entre l'existence potentielle et l'existence virtuelle ; et aussi parce que la notion de présence n'y est pas soumise à une graduation mais définie par un seuil marqué (présent vs absent) avec deux parcours rendant possibles le franchissement de ce seuil. Ces passages d'entrée et de sortie sont conçus en fonction du champ perceptif qui assure l'existence réelle, ainsi que le représente le schéma ci-dessous :

Figure 6



Parcours des modalisations existentielles

Fontanille & Zilberberg 1998, p. 99

- ³⁶ Le critère de direction d'ajustement, appliqué dans les typologies des deux autres auteurs, implique-t-il, lui aussi, la notion de présence ? Je voudrais montrer que tel est bien le cas. Je n'en inférerai pas que ce critère soit *réductible* à une fonction de présence mais que la notion de présence y joue néanmoins un rôle certain, un rôle *constitutif*.
- ³⁷ Gosselin, nous l'avons vu, observe que les deux critères déterminant la typologie des modalités sont liés entre eux. Je cite à nouveau ce court passage : « l'instance de validation pose un monde avec lequel l'énoncé entretient un certain type de relation d'ajustement » (Gosselin 2010, p. 75), en rappelant que les instances-types de validation envisagées sont au nombre de trois — la réalité, la subjectivité et l'institution. Que veut dire alors, pour de telles instances, de poser un monde, sinon le rendre présent ? Or il est significatif que, selon l'instance et la modalité considérées, Gosselin n'emploie pas toujours le verbe *poser*. Pour la réalité comme pour les modalités aléthiques auxquelles elle sert d'instance de validation, le monde n'est pas seulement posé mais bien *présupposé*, c'est-à-dire donné pour *préexistant* (*ibid.*). En revanche, pour les modalités bouliques et déontiques, poser un monde n'équivaut nullement à le donner pour *préexistant* : « Lorsque le monde est censé s'ajuster à l'énoncé (modalités bouliques et déontiques), le procès considéré (exprimé par la prédication) est envisagé comme possible (actuellement indéterminé) et comme ultérieur par rapport au moment de référence » (Gosselin 2010, p. 77). On le voit, la présence actuelle ou future (seulement possible) du monde est constitutive de la façon dont l'ajustement se fait entre l'énoncé et ce monde. Dans les derniers paragraphes de la conclusion, Gosselin revient sur ce point : « la représentation prédiquée est “montrée” [...]. [C]ette monstration, par ces caractéristiques modales propres [...] transforme la représentation comme simple renvoi sémiotique en un véritable *processus de simulation de la présence* » (Gosselin 2010, p. 470). Une telle conclusion rejoue remarquablement, me semble-t-il, la suggestion de Fontanille ([1999] 2003, p. 176) selon laquelle la « modalité change le mode d'existence du procès ».

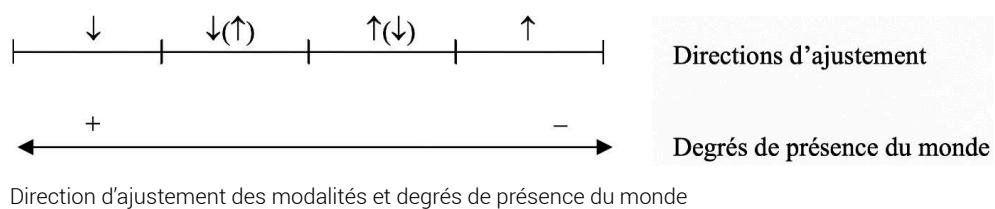
³⁸ Chez Kriegel, la notion de présence est massivement convoquée mais tout aussi peu thématisée. Une difficulté débattue à propos des états mentaux consiste à déterminer leur fonction ou leur « nature ». Searle, par exemple, refuse de les assimiler à des actes¹⁴. Pour Kriegel, les états mentaux ne sont pas de purs contenus mais partagent un trait avec les *attitudes* (Kriegel 2015, p. 43). Il en résulte que les états mentaux exercent deux pouvoirs sur les contenus représentés : d'une part, ainsi qu'on a vu, chaque type d'entre eux, selon les critères qui les différencie, donne à voir ces contenus d'une manière spécifique ; les états cognitifs les représentent comme vrais (*representing-as-true*), les états conatifs les représentent comme bons (*representing-as-good*) ou comme justes (*representing-as-right*), tandis que les états d'*entertaining* les présentent *tout court* (*merely-presenting*). Mais, d'autre part, dans leur générnicité, c'est-à-dire en tant que chacun est bien un état mental et endosse une fonction commune, les états mentaux « rendent présents » les représentations : « I [Kriegel] am going to use the expression “presenting-as-true” to denote the conscious occurrence of *representing-as-true* » (Kriegel 2015, p. 43). Il est caractéristique de l'approche phénoménologique que Kriegel souligne dans ce passage le mot « *conscious* », alors qu'un sémioticien aurait pu y souligner le mot « *occurrence* ». Or l'actualisation produite par les états mentaux sur les contenus représentés est au moins aussi importante que leur caractère conscient. Une précision conceptuelle, un peu plus haut dans le texte, jouant sur les moyens syntaxiques de la langue anglaise, en témoigne à suffisance : « The truth of *p* is not part of what the belief that *p* represents, it is an aspect of how the belief that *p* represents. The belief exhibits its truth-commitment, we may say, not in virtue of representing *p-as-true*, but in virtue of *representing-as-true p* » (*ibid.*). On admettra certainement que représenter quelque chose comme vrai (ou en tant que vérité) ne dit pas encore que cette chose soit vraie (il suffit de songer aux dispositifs énonciatifs de bien des fictions), alors que c'est bien ce que cherche à produire une telle croyance. Quel est le ressort de la précision recherchée ? Il s'agit, à mon avis, de mettre en avant le « mode de présence » de la représentation dans les états mentaux, tel que ce mode est capable de sanctionner pour cette représentation différents modes d'existence. La pensée se trouve en effet devant le choix entre deux options reproduisant *en elle-même* la distinction entre états mentaux sensoriels et états mentaux non sensoriels : le contenu représenté peut ou bien être présent seulement en pensée, ou bien être présent en fait, *par le fait même de la pensée* (la seconde option renvoyant à ce que la philosophie appelle « vrai »). Cette dernière reformulation démontre, je l'espère, que le critère de direction d'ajustement n'est pas dissociable d'une notion de présence telle que celle-ci joue un rôle déterminant dans les pouvoirs de la pensée. Cette notion peut dès lors servir de soubassement conceptuel commun aux théories concernant les états mentaux comme les modalités linguistiques.

5.3. Problèmes récurrents

- ³⁹ La mise en évidence de motifs communs fait aussi que les problèmes théoriques sont éventuellement rapportables d'un modèle à l'autre. Je pointerai encore, avant de conclure cette étude, quelques problèmes que peut susciter la fonction dévolue à la notion de présence.
- ⁴⁰ On a eu l'occasion de remarquer que les variétés de présence ont été rapportées par Fontanille sous deux formes : gradation (entre une valeur pleine et une valeur nulle) ou seuillage (dedans vs dehors, entrée vs sortie). Bien qu'elle ne soit pas reconnue pour

telle, cette alternative est rapportable sur le critère d'ajustement puisque celui-ci dépend, en fin de compte, de la variété de présence d'un monde. Chez Gosselin, la possibilité d'un ajustement de la validation qui soit en partie descriptif, en partie injonctif, dans des proportions différentes pour les modalités appréciatives (et axiologiques) et pour les modalités bouliques (et déontiques) montre bien que le modèle est conçu selon un continuum entre la plénitude que le présent est capable d'assigner au monde (réel) et l'aspect hypothétique qui affecte le futur de tout monde (possible). Le seuillage des directions est par conséquent corrélable à une gradation de présence.

Figure 7



- ⁴¹ Le problème théorique qui émerge de cette corrélation concerne évidemment la validité d'une caractérisation typologique. Par exemple, entre *C'est un gros livre*, censé relever d'une modalité épistémique, et *C'est un beau livre*, modalité appréciative, n'y a-t-il pas finalement, au lieu de cas d'hybridation (épistémique et appréciatif), une gamme toute graduelle de déterminants (*C'est un livre... ancien, court, pour enfants, profond, etc.*) plus ou moins épistémiques, plus ou moins appréciatifs ?
- ⁴² Chez Kriegel, les états mentaux d'*entertaining* sont supposés garder une attitude « neutre », ne recherchant ni la vérité du monde ni son adéquation au sujet. On se demande cependant, dans la mesure où cette neutralité « active » tout de même une relation entre le monde et le sujet pensant, en même temps qu'elle anime un contenu par la simple présentation qu'elle en donne, ce qui permet encore de distinguer ces états mentaux supposés « non sensoriels » d'états mentaux sensoriels également « neutres », ceux que Kriegel regroupe sous l'imagination. En effet, quant aux états cognitifs et conatifs, le caractère non sensoriel est assuré par le fait que ces états appliquent à la représentation une valeur (vérité ou adéquation) qui ne peut être telle que pour l'esprit. Mais la présentation « sans valeur » que Kriegel entend accorder à la supposition, à la considération ou à l'examen d'un objet quelconque ne diffère guère de l'imagination qu'on peut en avoir. On pourrait être tenté d'arguer que l'*entertaining* ne porte que sur les aspects non sensoriels de l'objet représenté tandis que l'imagination porterait sur ses aspects sensoriels (pourvu que ledit objet en possède). Une telle condition n'est pourtant guère justifiée ; elle provoquerait en tout cas une différence significative de traitement avec la manière dont est conçue la relation des autres états non sensoriels avec le contenu représenté. Car l'imagination ne peut pas présenter comme-sensorielle *p* (sinon l'objet n'est plus imaginaire) mais elle présente *p* en tant qu'objet sensoriel ; de même l'*entertaining*, telle une supposition, présente *p* en tant qu'objet non sensoriel, sans qu'il soit supposé que *p* soit toujours, en toute occasion, non sensoriel. Qu'on songe, par exemple, dans le film *Les demoiselles de Rochefort*, à l'idéal féminin que Maxence porte en imagination : si cet idéal était sensoriellement présent, ce ne serait plus un idéal ; mais Maxence peut prétendre, dans une chanson, l'avoir recherché partout (de Venise à Java...) parce que cet idéal est présenté en tant

qu'il possède la propriété d'être sensoriel (réel, pour tout dire). Et, ici même, nous en considérons l'hypothèse, non en refusant tout caractère sensoriel à cet idéal féminin, mais simplement en n'ayant nullement besoin d'évoquer, dans le point d'argumentation théorique que nous sommes en train de développer, ce caractère dans l'objet pris en tant qu'exemple. Ainsi donc, si l'on admet qu'un état mental est susceptible de neutralité vis-à-vis de la direction d'ajustement entre le monde et l'esprit, alors la distinction entre état sensoriel et état non sensoriel n'est plus opérationnelle à l'égard de ces états neutres¹⁵. Le problème théorique concerne à nouveau l'applicabilité des critères typologiques, dès lors qu'on rapporte les états mentaux aux modes de présentation — pour mieux dire, aux modes de *présentification* — de leurs contenus.

- 43 Enfin, chez Fontanille, la distinction entre le mode potentialisé et le mode virtualisé nous paraît insuffisamment justifiée par la critérisation proposée et, du reste, peu adéquate à rendre compte de la différence entre les croyances (supposées rendre potentielle l'existence de leur objet) et les motivations (qui rendraient virtuel cet objet). Indépendamment d'accommodations théoriques éventuelles, la difficulté consiste à conférer à l'absence des fonctions similaires à la présence. La pensée peut certes rendre absent un objet, ou le reconnaître pour tel (ainsi que Sartre [1943, p. 56] en donne des exemples convaincants dans *L'être et le néant*), mais il n'y a pas de sens à considérer qu'une absence puisse être à la fois *par la pensée* et *dans la pensée*, alors qu'un contenu peut être présent dans la pensée par son action même. La distinction entre une présence en pensée et une présence en fait (reconnue comme telle par la pensée) n'est donc pas applicable au concept d'absence. Comment, alors, faire la différence entre la potentialisation de l'« inanité » et la virtualisation de la « vacuité » ? Les modes d'existence permettant de distinguer les catégories modales demeurent eux-mêmes, semble-t-il, sans critère de distinction entièrement probant.

6. Conclusions

- 44 Les approches contemporaines des états mentaux et des modalités cherchent manifestement à se démarquer de conceptions normatives antérieures. Elles entendent se défaire de tout principe métaphysique dans les modélisations qu'elles avancent au sujet de la pensée et du langage. Même si elles développent des propositions spéculatives, à valeur de description théorique et d'explication générale, leur argumentation se fonde sur l'expérience commune et se développe à la manière d'une expérimentation sur des observables. Cette expérience commune regarde toutefois des objets variables : énoncés linguistiques (avec des expérimentations sur leur acceptabilité sémantique), situations vécues ou susceptibles de l'être (avec des hypothèses sur leurs conditions de satisfaction), prédictions textuelles (avec des inférences sur leurs conditions d'efficience narrative).

- 45 En dépit d'une ressemblance apparente entre certains états mentaux et certaines modalités, ressemblance rendue sensible par l'emploi d'un même substantif déverbal (la croyance, l'imagination, la volonté...) pour les désigner, les modélisations typologiques des uns et des autres, comme elles résultent de l'argumentation à partir des observables, ne se recoupent guère de sorte que les liens entre états mentaux et modalités sont difficilement exploitables, malgré leur plausibilité. On trouve des prétextes à cette dissociation chez les trois auteurs qui ont permis d'informer la

question : la théorie des états mentaux, au contraire de celle des modalités, ne s'intéresse pas à la conventionnalité collective responsable de certaines de nos représentations ; par ailleurs, la théorie des modalités développée en sémiotique peut rendre compte de notions psychologiques qui ne portent pas exclusivement sur l'étude de l'esprit humain, telle la notion d'aptitude ; finalement, la théorie des états mentaux peut envisager que certains états mentaux ne soient pas reflétés dans l'expérience langagière communément partagée, tel l'*entertaining* pour lequel Kriegel reconnaît que « *there is no good term in everyday English for the entire group* » (2015, p. 98).

- ⁴⁶ Sur la raison générale de cette dissociation, on ne peut émettre, en l'état de l'art, que des supputations. Jusqu'au début du XIX^e siècle, la langue était presque toujours présentée dans les dictionnaires comme le moyen d'expression de la pensée ; les dictionnaires contemporains, quant à eux, ont tendance à mettre l'accent sur sa fonction de communication, l'éloignant ainsi de la forme individuée de la pensée à laquelle reste attachée, dans bien des cas, la réflexion philosophique. D'un autre côté, la philosophie analytique n'a eu de cesse, depuis la fin du XIX^e siècle, de prendre ses distances avec la langue ordinaire, en privilégiant les langages formels comme expression de la pensée rationnelle. Les ressemblances apparentes entre états mentaux et modalités auraient été l'occasion d'envisager sur nouveaux frais l'association entre langue et pensée. L'examen des modélisations typologiques à leur sujet confirme plutôt cependant, non certes leur divorce, mais tout de même bien leur autonomie.
- ⁴⁷ Cette autonomie est établie grâce à l'internalisation de la limite par laquelle la catégorie des états mentaux comme celle des modalités sont définies. Une telle procédure est de grande portée. Niklas Luhmann ([1997] 2021, p. 51), qui la tient pour essentielle dans les sociétés occidentales, l'a désignée comme « *re-entry* »¹⁶ : une distinction à partir de laquelle un objet est défini est reproduite à l'intérieur même de cet objet, en l'occurrence en tant que critère typologique au sein de la catégorie des états mentaux non moins que pour la catégorie des modalités. La réalité se trouve ainsi doublement garante de ces catégories : globalement, d'une part, comme ce qu'elles excluent ; distributivement, d'autre part, comme contenu différenciable (sous l'aspect du corps ou sous l'aspect d'autrui).
- ⁴⁸ Mais l'autonomie des catégories a aussi ceci d'intéressant qu'elle facilite la comparaison de leurs constructions typologiques, avec les critères dont elles procèdent. On a pu ainsi observer que les contenus représentés, par les états mentaux aussi bien que par les modalités, soulève la question délicate de leur présence. La notion de présence paraît bien jouer un rôle déterminant dans chaque typologie, non sans risquer de déstabiliser ses critères distributifs.
- ⁴⁹ Il n'y a sans doute pas là de quoi lever entièrement la perplexité qu'a suscitée le sujet même de cette étude. Au moins l'information recueillie éclaire-t-elle, peut-on espérer, certains des enjeux propres aux objets abordés.

BIBLIOGRAPHIE

- BADIR, Sémir (2020), « La typologie sémiotique des modalités. Une mise au point », *Semiotica*, 234, pp. 79-101.
- BADIR, Sémir (à paraître), « Sémantique linguistique et sémiotique : regards croisés sur les modalités », in BIGLARI & KLINKENBERG (dir.), *Sémiotique et linguistique*, Paris, Honoré Champion.
- BALLY, Charles (1942), « Syntaxe de la modalité explicite », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 2, pp. 3-13.
- BEM, Daryl J. (1970), *Beliefs, Attitudes, and Human Affairs*, Belmont (CA), Wadsworth.
- BRANDT, Per Aage (1992), *La Charpente modale du sens*, Amsterdam, Benjamins.
- BRUNOT, Ferdinand (1922), *La Pensée et la Langue*, Paris, Masson.
- CHOMSKY, Noam (1968), *Language and Mind*, Cambridge (MA), Cambridge U.P. ; tr. fr. *Le Langage et la Pensée*, Paris, Payot, 1969.
- COQUET, Jean-Claude (1984), *Le Discours et son sujet*, Paris, Klincksieck, 2 tomes.
- DAMOURETTE, Jacques & PICHON, Édouard (1911-1927), *Des mots à la pensée*, tome 1, Paris, D'Artrey.
- DELACROIX, Henri (1924), *Le Langage et la Pensée*, Paris, Félix Alcan.
- DENNELL, Daniel (1987), *The Intentional Stance*, Cambridge (MA), The MIT Press ; tr. fr. *La Stratégie de l'interprète*, Paris, Gallimard, 1990.
- DEWALQUE, Arnaud & GAUVRY, charlotte (2017), « Les théories représentationnelles », in DEWALQUE & GAUVRY (dir.), *Conscience et représentation. Introduction aux théories représentationnelles de l'esprit*, Paris, Vrin, pp. 3-53.
- FONTANILLE, Jacques (1999), *Sémiotique du discours*, Limoges, Pulim ; nouv. édition remaniée, augmentée et actualisée 2003.
- FONTANILLE, Jacques & ZILBERBERG, Claude (1998), *Tension et signification*, Liège, Mardaga.
- GOSSELIN, Laurent (2010), *Les Modalités en français. La validation des représentations*, Amsterdam, Rodopi.
- GREIMAS, Algirdas Julien (1976), « Pour une théorie des modalités », *Langages*, pp. 90-107 ; in *Du sens II*, Paris, Seuil, 1983, pp. 67-102.
- GUENANCIA, Pierre (2006) « La critique de la critique de l'imagination chez Descartes », in JAQUET & PAVLOVITS (dir.), *Les Facultés de l'âme à l'âge classique : Imagination, entendement et jugement*, Paris, Éditions de la Sorbonne, pp. 55-75.
- JAQUET, Chantal & PAVLOVITS, Tamás (dir.), *Les Facultés de l'âme à l'âge classique : Imagination, entendement et jugement*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2006.
- KRIEGEL, Uriah (2015), *The Varieties of Consciousness*, Oxford, Oxford U.P.
- LE QUERLER, Nicole (1996), *Typologie des modalités*, Caen, Presses universitaires de Caen.
- LUHMANN, Niklas (1997), *Die Gesellschaft der Gesellschaft*, Suhrkamp, tr. fr. *La Société de la société*, Paris, Exils, 2021.
- MALDINEY, Henri (1975), *Aîtres de la langue et demeures de la pensée*, Paris, Cerf, 2012.

- PIAGET, Jean (1948), *Le Langage et la pensée chez l'enfant*, Neuchâtel – Paris, Delachaux et Niestlé.
- RECANATI, François (2020), *Langage, discours, pensée*, Paris, Collège de France & Fayard.
- SARTRE, Jean-Paul (1943), *L'Être et le Néant*, Paris, Gallimard, nouv. éd., 1976.
- SEARLE, John (1979), *Expression and Meaning*, Cambridge (MA), Cambridge U.P. ; tr. fr. *Sens et expression*, Paris, Minuit, 1982.
- SEARLE, John (1983), *Intentionality*, Cambridge (MA), Cambridge U.P. ; tr. fr. *L'Intentionnalité*, Paris, Minuit, 1985.
- SEARLE, John (1992), *The Rediscovery of Mind*. Cambridge MA: MIT Press ; tr. fr. *La Redécouverte de l'esprit*, Paris, Gallimard, 1994.
- VYGOSTSKI, Lev (1934), édition originale en langue russe ; trad. fr. *Pensée et langage*, Paris, La Dispute, 1997.
- ZILBERBERG, Claude (1981), *Essai sur les modalités tensives*, Amsterdam, Benjamins.

NOTES

1. Le principal motif, tout pratique, à cette assimilation est que les travaux de psychologie sociale qui atteignent un état suffisant de généralité pour la confrontation prévue, tels ceux de Daryl Bem (1970) ou de Daniel Dennett (1987), font largement référence à des concepts et postulats philosophiques. Les travaux plus spécialisés, en raison de leur focalisation sur tel ou tel état mental, ne sont pas directement exploitables. Une synthèse strictement psychologique de ces travaux n'a pas été trouvée, et peut-être serait-elle difficilement concevable, dès lors que la recherche est encore largement exploratoire dans ce domaine.
2. Sans doute, le passage de l'anglais (puisque Searle a écrit son livre dans cette langue) au français peut susciter des problèmes d'interprétation ici. Les emplois de *to believe* ne recourent pas exactement ceux de *croire* ; par exemple *Experts believe that...* se traduira convenablement par *Les experts estiment que...* Néanmoins, *to believe* laissera toujours entendre la possibilité d'un doute ou d'un point de vue subjectif. Et la définition philosophique de *certainty* comme type de *belief* impose à ce mot une extension *non conforme* à son sens ordinaire. On considérera donc comme suspects les usages d'expressions telles que *to believe with certainty* ou *to firmly believe (that)*, sinon pour mettre l'emphase sur une croyance qui est en fait non complètement justifiée. Enfin, ce que les philosophes désignent par « *true belief* » gagnerait à être analysé selon une concaténation de modalités. Si l'on voulait ainsi admettre que l'expression la plus explicite de l'exemple donné est *John croit que la proposition selon laquelle César a traversé le Rubicon est vraie*, l'analyse en donnera pour paraphrase une expression doublement modale : *John croit savoir que César a traversé le Rubicon*. Ces observations montrent à quel point le travail sur la langue ordinaire est décisif dans ce type d'argumentation.
3. « Mais qu'est-ce donc que je suis ? Une chose qui pense. Qu'est-ce qu'une chose qui pense ? C'est-à-dire une chose qui doute, qui conçoit, qui affirme, qui nie, qui veut, qui ne veut pas, qui imagine aussi, et qui sent » (éd. AT IX, 22). Cette énumération est reprise avec des ajustements (au lieu de *qui conçoit*, Descartes ajoute, après *qui nie*, « *qui connaît peu de choses, qui en ignore beaucoup* ») dans la troisième méditation (éd. AT IX, 27). L'énumération est donc relativement fermée mais sans apporter de critères pour cette fermeture.
4. « On pourrait formuler autrement cette conception partagée, tellement partagée qu'elle s'apparente plus à un impensé qu'à une position doctrinale, et dire qu'aux yeux des philosophes classiques l'homme penserait mieux s'il n'imaginait pas — et par “penser” il faut entendre non

seulement les opérations de l'entendement qui visent à connaître les vérités de la métaphysique et de la science, mais aussi la façon de se conduire dans la vie et de se comporter avec les autres » (Guenancia 2006, pp. 55-56).

5. « So far I have tried to explain the Intentionality of mental states by appealing to our understanding of speech acts. But of course the feature of speech acts that I have been appealing to is precisely their representative properties, that is to say, their Intentionality-with-a-t. So the notion of Intentionality-with-a-t applies equally well both to mental states and to linguistics entities such as speech acts and sentences, not to mention maps, diagrams, laundry lists, pictures, and a host of other things » (Searle 1983, p. 26).

6. Cette taxinomie forme le premier chapitre de *Expression and meaning* (1979).

7. Je voudrais remercier Arnaud Dewalque, mon collègue au département de philosophie de l'université de Liège, pour avoir guidé mes lectures en philosophie de l'esprit et, en particulier, pour avoir signalé à mon attention le livre de Kriegel.

8. Comme c'est le cas de l'expression *to perceive a danger*. Imaginer un objet reste, semble-t-il, une expérience réservée au domaine spéculatif de la philosophie ; les gens ordinaires imaginent des situations ou des événements, comme dans la chanson éponyme de John Lennon ("Imagine there's no countries / Imagine all the people living life in peace").

9. On lira bien sûr, sur la première ligne du tableau, "W[orld] → M[ind] D[irection]o[f]F[it]", soit : *Direction d'ajustement 'Monde → Esprit'* ; etc.

10. Notamment Michael Tye. Voir Dewalque & Gauvry dir. (2017, pp. 93-133).

11. On attribue généralement à Franz Brentano la paternité de cette thèse (Dewalque & Gauvry 2017, p. 18). Kriegel en étend l'interprétation à la conscience : non seulement il n'existe pas d'état mental qui ne soit pas intentionnel, mais il n'existe pas non plus d'état mental qui ne soit conscient (Kriegel 2015, p. 259). Ajoutons que, pour « contourner » la découverte freudienne, Searle (1992) a énoncé un « principe de connexion », que reprend Kriegel, suffisant à la résoudre : pour tout état intentionnel l'inconscient demande à être tenu pour *potentiellement conscient* (voir Kriegel 2015, p. 121).

12. Dans la suite du chapitre dédié à la phénoménologie émotionnelle, Kriegel entend démontrer que les émotions ne sont pas réductibles à la seule phénoménologie proprioceptive, bien qu'elles puissent finalement être dérivées d'une combinaison de plusieurs phénoménologies élémentaires, sensorielles comme non sensorielles, à savoir : perceptive, algédonique, cognitive et conative.

13. J'ai exposé les tenants de ce problème dans une autre étude (Badir, à paraître).

14. « Acts are things one *does*, but there is no answer to the question, "What are you now *doing*" which goes "I am now believing it will rain", or "hoping that taxes will be lowered", or "fearing a fall in the interest rate", or "desiring to go to the movies" » (Searle 1983, p. 3).

15. La solution proposée par Kriegel (2015, p. 194) est la suivante : les imaginations sont de deux types ; les unes (les rêveries) présentent un contenu non existant de manière sensorielle (*sensorily presenting-as-nonexistent*) ; les autres (les rêves et les hallucinations) présentent simplement leur contenu de manière sensorielle (*sensorily merely-presenting*). Solution compliquée, qui donne à voir l'imagination selon un jour tout autre selon à quoi on la met en confrontation (la perception dans le premier cas, l'*entertaining* dans le second) et qui, surtout, reste problématique pour un des sous-types en ceci qu'il a été admis qu'une présentation dénote toujours un état *conscient*.

16. Sur la notion de *re-entry*, voir également le texte de présentation au présent volume.

RÉSUMÉS

La présente étude entend mener à bien, malgré des difficultés à prévoir, une discussion comparative sur certaines propositions théoriques, en particulier typologiques, développées selon des méthodes distinctes autour de deux objets différents : d'une part, les états mentaux (intentions, désirs, émotions...) que la philosophie, soutenue désormais par la psychologie, nomme et discerne ; d'autre part, les modalités (aléthiques, épistémiques, déontiques...) décrites par les sciences du langage. Il semble plausible en effet que l'association de la volonté et du verbe *vouloir*, ou de la croyance et du verbe *croire*, pour ne mentionner que les cas les plus évidents, entraîne des recoulements d'intérêt entre l'approche philosophique des états mentaux et l'approche linguistique et sémiotique des modalités. Trois auteurs permettront d'informer cette discussion : le linguiste Laurent Gosselin, le philosophe phénoménologue Uriah Kriegel et le sémioticien Jacques Fontanille. On dégagera de la présentation de leurs modèles respectifs deux motifs communs d'intéressement : premièrement, la manière dont chacun de ces modèles théoriques intègre, au titre de différentiateur typologique, ce dont son objet se démarque, à savoir un « monde » contenu ou représenté dans les états mentaux comme dans les modalités ; deuxièmement, l'appel à une certaine *présence*, dont la notion, pour équivoque ou problématique qu'elle soit, n'en paraît pas moins essentielle quand il s'agit de rendre compte des différences entre les types de l'objet considéré.

The present paper, in spite of the difficulties to be foreseen, intends to lead a comparative discussion on some theoretical propositions, in particular typological ones, that have been developed according to distinct methods around two different objects: on the one hand, the mental states (intentions, desires, emotions...) that philosophy, now backed by psychology, labels and discerns; on the other hand, the modalities (alethic, epistemic, deontic...) described by linguistics. It seems plausible indeed that the association of the notion of will and the verb to want, or of the notion of belief and the verb to believe, to mention only the most obvious cases, leads to overlapping interests between the philosophical approach of mental states and the linguistic and semiotic approach of modalities. Three authors will guide this discussion: linguist Laurent Gosselin, phenomenological philosopher Uriah Kriegel and semiotician Jacques Fontanille. The presentation of their respective models will reveal two common grounds: first, the way in which each of these theoretical models integrates as a typological differentiator that very thing from which its object differs, namely, a “world” contained or represented in mental states as in modalities; second, the appeal to a certain “presence”, which, however equivocal or problematic the notion may be, seems essential when it comes to accounting for differences between the types of object considered.

INDEX

Mots-clés : catégories, cognition, espaces mentaux, intentionnalité, phénoménologie, modalité

Keywords : categories, cognition, mental spaces, intentionality, phenomenology, modality

AUTEUR

SÉMIR BADIR

Sémir Badir est maître de recherches du Fonds National belge de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS) et enseigne la sémiotique textuelle et littéraire à l'Université de Liège. Ses intérêts de recherche visent les aspects épistémologiques des théories linguistiques et sémiotiques, qu'il développe notamment dans le collectif Lttr 13, ainsi que les modèles conceptuels appliqués aux formes littéraires et artistiques. Il est l'auteur de *Hjelmslev* (Belles-Lettres, 2000), *Saussure. La langue et sa représentation* (L'Harmattan, 2001), *Epistémologie sémiotique. La théorie du langage de Louis Hjelmslev* (Honoré Champion, 2014), *Magritte et les philosophes* (Les Impressions Nouvelles 2021), *Les Pratiques discursives du savoir. Le cas sémiotique* (Lambert-Lucas, 2022). Il a co-dirigé plus d'une vingtaine d'ouvrages et numéros de revue (*Protée*, *Semen*, *Semiotica*, *Visible...*).

Courriel : semir.badir@uliege.be